

**Commune de Puissalicon**

**ARRETE N° 2023-43**  
**Interdiction de stationner " Cami de Pézenas "**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 30 mars 2023, par laquelle l'entreprise E.T.E RESEAUX, 94 route de Lattes – 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement devant le « 20 Cami de Pézenas », afin de permettre le déroulement des travaux de branchement et raccordement ENEDIS,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

**Arrête**

**Article 1**

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant le « 20 Cami de Pézenas », à partir du mardi 11 avril 2023 à 08H00, pour une durée de 15 jours.

**Article 2**

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

**Article 3**

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 07/04/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 07/04/2023

Puissalicon le 07/04/2023

**Michel FARENC**  
Maire



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 034-213402241-20230407-ARRETE\_2023\_43-AR